

NOTICE POUR L'INSCRIPTION À L'EXAMEN

Marche à suivre :

1. Inscrivez-vous online sous <http://www.sfpk.ch/fr/examen.html>
2. Contrôler que vous avez bien reçu un email de notre part, accompagné d'un pdf
3. Imprimez le pdf, lisez-le attentivement, signez-le et
4. Envoyez-le par poste avec les documents demandés à la cseei

Délais :

- Aucune inscription à l'examen n'est possible après l'expiration du délai d'inscription.
- Le dossier d'inscription complet doit parvenir au secrétariat au plus tard trois jours après l'expiration du délai d'inscription.
- Il incombe au candidat, le cas échéant, de prouver que le dossier a été transmis dans les délais. Le secrétariat d'examen ne fournit pas de confirmation de réception.
- Le traitement du dossier d'inscription est effectué dans les trois semaines suivant l'expiration du délai d'inscription. La confirmation d'admission intervient par courriel. Le cas échéant, un rejet est notifié par courrier postal.

Précisions quant aux documents demandés :

- Les documents transmis uniquement sous forme électronique ne sont pas acceptés.
- Les documents exigés doivent être d'une qualité équivalant à celle d'un dossier de candidature.
- Les attestations de travail doivent préciser au moins la désignation du poste, le degré d'occupation et les activités exercées.
- En cas d'occupation partielle dans l'économie immobilière, les activités doivent être accompagnées de pourcentages sur le certificat ou l'attestation de travail.
- Une copie d'une pièce d'identité (recto et verso) doit être jointe au dossier.
- Extrait du casier judiciaire datant de moins de six mois. Nous vous recommandons de le commander rapidement.
- Seuls des dossiers complets sont acceptés. Vérifiez donc l'intégrité de votre dossier avant son envoi.

Lausanne, janvier 2018